

Charte



du Bénévolat



Octobre 2023



Centre Spirituel du Hautmont

Les bénévoles ont un rôle essentiel dans la vie matérielle et spirituelle de la maison. Leur présence est indispensable pour garantir la réalisation de la mission du Centre et de son projet.

Cette charte a pour objectif de définir l'esprit dans lequel il est souhaitable que se vive cette collaboration entre la maison et les bénévoles.

La vocation du Centre du Hautmont :

Le Centre Spirituel du Hautmont est un lieu d'Eglise qui accueille toute personne et tout groupe en recherche de sens sur sa vie et l'évolution de la société, et désirant dialoguer, se ressourcer, se former par des retraites, des formations humaines et spirituelles ou de l'accompagnement.

Il est animé par une communauté de laïcs inspirée par la spiritualité ignatienne, vivant et témoignant de l'Amour et de l'Espérance chrétienne.

Les activités du Centre sont définies par le Comité d'Animation qui fait approuver par le Conseil d'Administration le programme et les services proposés par le Centre pour l'année ou les années à venir.

Etre bénévole au Hautmont c'est:


- **Partager un projet commun** et manifester son adhésion à ce projet :
« Chrétiens séduits par le Christ, venant d'horizons divers, nous nous sentons appelés à nous rassembler pour mettre en commun notre foi, notre joie et notre énergie au service du Christ et de l'Eglise en aidant le Hautmont à réaliser sa mission ».

Extrait de la Charte intitulée : « La vie fraternelle au Hautmont...un vécu et un horizon »

- **Partager un état d'esprit commun** : l'esprit d'équipe et de fraternité est un des traits d'identité du Centre. Tous ceux qui collaborent à la mission du Centre sont invités à se rassembler dans la mesure du possible aux temps forts.
- **Porter collectivement les missions du Centre.** L'action de chacun, aussi réduite soit-elle, s'intègre dans un ensemble plus large. Nous avons à nous sentir solidaires les uns des autres. De bonnes relations entre bénévoles et salariés sont importantes. Elles se vivent dans l'écoute et le respect mutuels. Il est important que la maison et les bénévoles dialoguent régulièrement pour faire le point sur la collaboration. Ce dialogue se vit soit avec le/la responsable de service soit avec la Directrice.



Le bénévole s'engage à :

- Etre au service des personnes accueillies qui sont au coeur de l'activité de la maison. Il est donc à leur service, avec tous les égards possibles, même si sa tâche n'est pas en lien direct avec l'accueil.
 - Prendre un engagement de disponibilité, de régularité, de ponctualité, qui est valable si possible pour la durée d'une année scolaire.
 - Suivre les activités de formation proposées pour pouvoir tenir son service de manière efficace. Ces formations prévoient une information approfondie sur les manières de faire, les procédures employées et les activités de la maison.
 - Participer aux entretiens/bilans annuels proposés par la Direction ou le/la responsable de service. Ces entretiens permettent de faire le point, et de pouvoir décider de la reconduction ou de l'interruption de la collaboration. Ce dialogue se vit soit avec le/la responsable de service, soit avec la Directrice.
 - Respecter un délai de prévenance raisonnable s'il souhaite interrompre sa collaboration au cours de l'année scolaire.
- 



Le Hautmont s'engage à :

- assurer l'intégration et la formation par tous les moyens nécessaires et adaptés : formation formelle, tutorat, constitution d'équipes. Le bénévole est suivi par un référent privilégié, bénévole ou salarié, avec lequel il peut évoquer les difficultés rencontrées.
 - développer des équipes adhérant à son projet et connaissant bien les propositions de la maison. Pour atteindre cet objectif, le Hautmont invite fortement les bénévoles à participer chaque année à une ou plusieurs propositions inscrites dans le programme (atelier, session ou retraite). Le choix de(s) proposition(s) se fait d'un commun accord avec la Direction. Dans ce cas, le financement des frais d'animation est assuré par le Centre ; une partie des frais de pension peut également être prise en charge, si les circonstances l'exigent .
 - garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.
 - Lorsque que la nécessité du service oblige les bénévoles à prendre leur repas au centre, ceux-ci peuvent être pris en charge par le Centre.
 - Lorsque les bénévoles souhaitent prendre leurs repas au Centre pour partager notamment un temps avec l'équipe, il leur est proposé un tarif préférentiel.
 - En cas de difficultés profondes entre le Centre et un bénévole, le Président joue un rôle de médiation et de conciliation.
- 